

PREMIER NUMERO
DE LA REVUE
AFRICAINNE DES
LETTRES, DES
SCIENCES



KURUKAN FUGA
VOL : 1-N°1 MARS
2022

KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales



ISSN : 1987-1465

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

VOL : 1-N°1 MARS 2022



Bamako, Mars 2022

KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales

ISSN : 1987-1465

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

Directeur de Publication

MINKAILOU Mohamed, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

Rédacteur en Chef

COULIBALY Aboubacar Sidiki, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*) -Tel : 78760148-E-mail : aboubacarscouly@hotmail.com

Rédacteur en Chef Adjoint

- SANGHO Ousmane, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

Montage et Mise en Ligne

- BAMADIO Boureima, **Maitre-Assistant** (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)

Comité de Rédaction et de Lecture

- SILUE Lèfara, **Maitre de Conférences**, (Félix Houphouët-Boigny Université, Côte d'Ivoire)
- KEITA Fatoumata, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- KONE N'Bégué, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DIA Mamadou, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DICKO Bréma Ely, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- TANDJIGORA Fodié, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- TOURE Boureima, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- CAMARA Ichaka, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- OUOLOGUEM Belco, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)

- *MAIGA Abida Aboubacrine, Maitre-Assistant (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DIALLO Issa, Maitre-Assistant (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *KONE André, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DIARRA Modibo, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *MAIGA Aboubacar, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DEMBELE Afou, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. BARAZI Ismaila Zangou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. N'GUESSAN Kouadio Germain (Université Félix Houphouët Boigny)*
- *Prof. GUEYE Mamadou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Prof. TRAORE Samba (Université Gaston Berger de Saint Louis)*
- *Prof. DEMBELE Mamadou Lamine (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *Prof. CAMARA Bakary, (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *SAMAKE Hamed, Maitre-Assistant (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *BALLO Abdou, Maitre de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *FANE Siaka, Maitre de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *BALLO Siaka, Maitre de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *DIAWARA Hamidou, Maitre de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *TRAORE Hamadoun, Maitre-de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *BORE El Hadji Ousmane Maitre-Assistant (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *KEITA Issa Makan, Maitre-de Conférences (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *KODIO Aldiouma, Maitre-Assistant (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*

- Dr SAMAKE Adama (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Dr ANATE Germaine Kouméalo, CEROCE, Lomé, Togo
- Dr Fernand NOUWLIBETO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Dr GBAGUIDI Célestin, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Dr NONOA Koku Gnatola, Université du Luxembourg
- Dr SORO, Ngolo Aboudou, Université Alassane Ouattara, Bouaké
- Dr Yacine Badian Kouyaté, Stanford University, USA
- Dr TAMARI Tal, IMAF Instituts des Mondes Africains.

Comité Scientifique

- Prof. AZASU Kwakuvi (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. SAMAKE Macki, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. DIALLO Samba (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)
- Prof. TRAORE Idrissa Soïba, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. J.Y.Sekyi Baidoo (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. Mawutor Avoke (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. COULIBALY Adama (*Université Félix Houphouët Boigny, RCI*)
- Prof. COULIBALY Daouda (*Université Alassane Ouattara, RCI*)
- Prof. LOUMMOU Khadija (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. LOUMMOU Naima (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. SISSOKO Moussa (*Ecole Normale supérieure de Bamako, Mali*)
- Prof. CAMARA Brahim (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. KAMARA Oumar (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. DIENG Gorgui (*Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal*)
- Prof. AROUBOUNA Abdoukadri Idrissa (*Institut Cheick Zayed de Bamako*)
- Prof. John F. Wiredu, University of Ghana, Legon-Accra (Ghana)
- Prof. Akwasi Asabere-Ameyaw, Methodist University College Ghana, Accra
- Prof. Cosmas W.K.Mereku, University of Education, Winneba
- Prof. MEITE Méké, Université Félix Houphouët Boigny
- Prof. KOLAWOLE Raheem, University of Education, Winneba
- Prof. KONE Issiaka, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa
- Prof. ESSIZEWA Essowè Komlan, Université de Lomé, Togo

- Prof. OKRI Pascal Tossou, Université d’Abomey-Calavi, Bénin
- Prof. LEBDAI Benaouda, Le Mans Université, France
- Prof. Mahamadou SIDIBE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako
- Prof.KAMATE André Banhouman, Université Félix Houphouet Boigny, Abidjan
- Prof.TRAORE Amadou, Université de Segou-Mali
- Prof.BALLO Siaka, (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)

TABLE OF CONTENTS

Anassa TRAORE, Issa DIALLO, Amadou B DIARRA, PERCEPTION DU DON DE SANG CHEZ LES POPULATIONS DE BAMAKO.....	8-23
Abraham GBOGBOU, L'ECRITURE DE L'HYBRIDITE OU LE PLURALISME LINGUISTIQUE DANS <i>LA CARTE D'IDENTITE</i> DE JEAN-MARIE ADIAFFI.....	24-34
NGODI Etanislav, CRISES DES PARTIS POLITIQUES ET RECOMPOSITIONS DE L'ESPACE POLITIQUE CONGOLAIS.....	35-56
KODJOVI Kangnivi, ADI Tchilabalo, THE POWER OF EXPECTANCY IN EFE PAUL AZINO'S <i>FOR BROKEN MEN WHO CROSS OFTEN</i>	57-70
Fayama Tionyelé, Soulama Kanya, PRATIQUE INITIATIQUE DU "DOGO" EN PAYS GOUIN AU BURKINA FASO : UN FAIT ANTHROPOLOGIQUE EN MUTATION	71-85
Adama Samaké THE KURUKAN FUGA CHARTER AND THE STATUS OF WOMEN IN THE FORMER MANDINGO SOCIETY: A POSTCOLONIAL PERSPECTIVE TO IMPROVE WOMEN'S CONDITIONS TODAY	86-102
Souleymane TUO, SIMULATING REALITY: MASS MEDIA'S CONSTRUCTION OF SIMULACRA IN BEN OKRI'S <i>IN ARCADIA</i> (2002).....	103-120
Zakaria Coulibaly, REALISTIC PRESENTATION OF AFRICAN SOCIETY AND THE INSTITUTION OF SLAVERY IN <i>THE INTERESTING NARRATIVE BY OLAUDAH EQUIANO</i>	121-133
Mohamed MINKAÏLOU, Ibrahim MAÏGA, THE USE OF BAMANANKAN AMONG MALIAN PUBLIC OFFICE WORKERS, A SOCIOLINGUISTIC ANALYSIS OF LANGUAGE ATTITUDES	134-147
Kokou APEGNON, LE "ROYAUME" DE LONFO OU LA GENESE DU POUVOIR POLITIQUE EN PAYS AKEBOU.....	148-161
KOUAKOU Yao Marcel, ASSOUNGA Kouakou Laurent, L'EVICION D'HENRI KONAN BÉDIÉ : REGARD CROISÉ ENTRE LA PRESSE IVOIRIENNE ET ÉTRANGÈRE.....	162-175
DOUKOURE Madja Odile, LITTERATURE COMPAREE ET IMPERIALISME : QUEL RAPPORT ?.....	176-190
Ibrahima FAYE, RESILIENCE ET CONCILIATION DANS LA POESIE DE M'BAÏE DIAKHATE.....	191-204
KOUADIO Adjoua Philomène, L'ETHOS ET LE PATHOS DANS <i>EXPRESSIONS DE COMBAT</i> DE LAZARE KOFFI KOFFI : UNE ARGUMENTATION MILITANTE OU INDEPENDANTISTE.....	205-216
Konin Sévérin, Nougou M'domou Eric, L'IMPERIALISME ARABE ET LA QUESTION IDENTITAIRE BERBERE AU MAGHREB DANS LES SOURCES NARRATIVES ARABO-MUSULMANES (720-745)	217-230

Belco TOGO, LA PROBLEMATIQUE DE LA LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE AU MALI DE 2014 A NOS JOURS : FORCES ET FAIBLESSES.....	231-256
Sory DOUMBIA, REVISITING THE STRUGGLE OF AFRICAN AMERICANS FOR THEIR ECONOMIC FREEDOM AFTER SLAVERY	257-270
Aminata KASSAMBARA, Lèfara SILUE, SYMBOLS AND MEANINGS IN BESSIE HEAD'S <i>WHEN RAIN CLOUDS GATHER</i>	271-284
HIEN Sourbar Justin Wenceslas THE RESEARCH INSTITUTE FOR OILS AND OILSEEDS (IRHO): A MECHANISM FOR THE EXPLOITATION OF OILSEEDS IN UPPER VOLTA	285-301
YA Komenan Raphael, COULIBALY Souleymane, LA MISNUSMA FACE A L'HOSTILITE DES POPULATIONS DE GAO : ENJEUX ET PERSPECTIVES.....	302-316
DIERMA Ousséni, CONTRIBUTION DU PERSONNALISME D'EMMANUEL MOUNIER A L'ESSOR DU CHRISTIANISME EN AFRIQUE A L'ERE DE LA MONDIALISATION	317-329
Ibrahima TRAORE, Youssoufou Omorou MAIGA, Abdramane KONE, CRISE SECURITAIRE ET DEPERDITION SCOLAIRE DES FILLES DANS LE CERCLE D'ANSONGO (MALI).....	330-343
Arnaud Romaric Tenkieu Tenkieu, EL CONCEPTO DE CONJUNCIÓN Y CONJUNCIÓN DE SUBORDINACIÓN ADVERBIAL EN LA GRAMÁTICA ESPAÑOLA DESDE LA PERSPECTIVA FUNCIONALISTA.....	344-353
Issiaka DIARRA, DECOLONIZING THE POSTCOLONIAL AFRICAN EDUCATION SYSTEMS AND POLITICAL LEADERSHIP BASED ON THE KURUKAN FUGA CHARTER'S ARTICLES	354-366
ISSA COULIBALY, EXPLORING WEATHER IDIOMS IN BAMANANKAN	367-380
El Hadji Ousmane BORE LA PUISSANCE PATERNELLE : LEVIER DE REGULATION SOCIALE ET DU SENTIMENT NATIONAL DANS L'EMPIRE DU MANDEN.....	381-397
Karim KOMA ANALYSE DU TENDANCIEUX DANS LE DISCOURS MEDIATIQUE : CAS SPECIFIQUE DES « TITRE-CHAPEAUX » DES JOURNAUX RADIOPHONIQUES DE - RFI/BBC -(RADIO FRANCE INTERNATIONALE/BRITISH BROADCASTING CORPORATION).....	398-415
Ali TIMBINE, DOGON RITUALS AS A CONGRUOUS CONFLICT RESOLUTION AND PREVENTION MECHANISM	416-432



Vol. 1, pp. 162 – 175, Mars 2022

Copy©right 2022

Author(s) retain the copyright of this article

ISSN : 1987-1465

Email : RevueKurukanFuga2021@gmail.com

Site : <https://revue-kurukanfuga.net>

*La Revue Africaine des
Lettres, des Sciences
Humaines et Sociales*

KURUKAN FUGA

L'ÉVICTION D'HENRI KONAN BÉDIÉ : REGARD CROISÉ ENTRE LA PRESSE IVOIRIENNE ET ÉTRANGÈRE

¹KOUAKOU Yao Marcel, ASSOUANGA Kouakou Laurent

¹Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Enseignant-chercheur, République de Côte d'Ivoire, email : yaomarcel1650@gmail.com

²Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, Enseignant-chercheur, République de Côte d'Ivoire, email : laureass@yahoo.fr,

Résumé

La rivalité politique sous fond d'exclusion politique, de restriction de liberté fondamentale, d'instrumentalisation de la fibre ethnique et tribale à des fins politiques ainsi que les scandales financiers relayés, amplifiés par la presse étrangère et éludés par les quotidiens d'État ont servi de terreau fertile au putsch du 24 décembre 1999. Dès 1990, la presse d'opposition fait des reproches, à peine voilés, au PDCI et aux Baoulé, ethnies dont est originaire Houphouët-Boigny et Konan Bédié, d'avoir monopolisé le pouvoir d'État. Pour faire ombrage aux ambitions politiques de ses rivaux, le Président Bédié durcit les conditions d'éligibilité à la Présidence de la République en 1994. Étude comparative et mémorielle fondée sur le croisement des données et la confrontation des sources, cet article a pour but de décrypter les enjeux de la campagne médiatique lors des intrigues de conquête et de conservation du pouvoir d'État entre Konan Bédié, Alassane Ouattara et Laurent Gbagbo de 1993 à 1999. Nos investigations ont pu corroborer que les ressentiments ethniques hérités de la pacification du Guébié, de la disparition tragique d'Ernest Boka exploités à dessein par la presse proche du FPI, le concept d'ivoirité, galvaudé et vidé de sa substance par les journaux proches du PDCI et du RDR et le scandale financier inhérent aux 18 milliards de l'Union Européenne médiatisés à des fins politiques par la presse étrangère furent les causes profondes du coup d'État militaire du 24 décembre 1999.

Mot clés : Crise, détournement, politique, pouvoir, régime.

Abstract

Political rivalry against a backdrop of political exclusion, restriction of fundamental freedoms, instrumentalisation of ethnic and tribal fibre for political ends, and financial scandals relayed and amplified by the foreign press and elided by the state newspapers served as fertile ground for the putsch of 24 December 1999. As early as 1990, the opposition press made thinly veiled accusations against the PDCI and the Baoulé, the ethnic group from which Houphouët-Boigny and Konan Bédié originate, for having monopolised state power. In order to curb the political

ambitions of his rivals, President Bédié tightened the conditions of eligibility for the Presidency of the Republic in 1994. This article is a comparative and memorial study based on the cross-referencing of data and the comparison of sources. It aims to decipher the issues at stake in the media campaign during the intrigues for the conquest and preservation of state power between Konan Bédié, Alassane Ouattara and Laurent Gbagbo from 1993 to 1999. Our investigations corroborated that the ethnic resentments inherited from the pacification of Guébié and the tragic disappearance of Ernest Boka, which were deliberately exploited by the press close to the FPI, the concept of Ivorian identity, which was abused and emptied of its substance by newspapers close to the PDCI and the RDR, and the financial scandal inherent in the 18 billion euros from the European Union, which were publicised for political purposes by the foreign press, were the root causes of the military coup of 24 December 1999.

Keywords: Crisis, embezzlement, politics, power, regime.

Cite This Article As : KOUAKOU, Y.M., ASSOANGA, K.L. (2022). « L'éviction d'Henri Konan Bédié : regard croisé entre la presse ivoirienne et étrangère », in Revue Kurukan Fuga. 1(1) (<https://revue-kurukanfuga.net/> L'éviction d'Henri Konan Bédié : regard croisé entre la presse ivoirienne et étrangère.pdf)

Introduction

La vie politique ivoirienne connaît un bouleversement socio-politique depuis les années 1990. Elle est marquée surtout par la réinstauration du multipartisme. Les premières élections multipartites opposent Félix Houphouët-Boigny, au pouvoir depuis 1960 et Laurent Gbagbo, leader du Front populaire ivoirien (FPI). Cette élection consacre la victoire du candidat du PDCI-RDA. Investi dans ses prérogatives de Chef d'État, Houphouët-Boigny nomme Alassane Ouattara, Premier ministre de la République de Côte d'Ivoire. Au décès du Président Félix Houphouët-Boigny le 7 décembre 1993 une « une guerre de succession » oppose Henri Konan Bédié, Président de l'Assemblée nationale et Alassane Ouattara, Premier ministre du défunt président. Or conformément à l'article 11 de la Loi n°90-1529 portant modification de la Constitution de Côte d'Ivoire adoptée le 6 novembre 1990, « en cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement absolu constaté par la Cour suprême saisie par le gouvernement, les fonctions de Président de la République sont dévolues de plein droit au Président de l'Assemblée nationale (...) ».

Dès son accession à la magistrature suprême, le président Henri Konan Bédié initie diverses réformes politiques. Le 8 décembre 1994, il élabore un nouveau Code électoral. Ce nouveau Code électoral, objet de tension entre l'exécutif et l'opposition stipule, en son article 53, que « la déclaration de candidature à la présidence de la République doit indiquer les nom et prénoms du candidat, sa date de naissance, sa nationalité, sa filiation, la nationalité de ses père et mère ». En sus, la Cour suprême est scindée en trois juridictions autonomes : la Cour de cassation, le Conseil d'État et la Cour des Comptes. Outre le Code électoral de 1994, l'Assemblée nationale adopte la loi relative au domaine foncier rural en 1998.

Corrélativement aux réformes politiques, le Président Bédié entame le Dialogue politique avec l'opposition qui se traduit par l'entrée au gouvernement de Bernard Zadi Zaourou chef de fil de l'Union des Sociaux-Démocrates (USD) et de Francis Wodié, secrétaire général Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT). En décembre 1998, le gouvernement entame des négociations avec le Front Populaire Ivoirien (FPI) sur la révision de la constitution, l'organisation des élections, le financement des partis politiques et l'utilisation des medias d'État.

En dépit des réformes politiques, le Rassemblement des Républicains (RDR) réclame l'abrogation du Code électoral qui porte selon lui les germes de l'exclusion tandis que le FPI exige l'instauration d'organes de régulation électorale indispensables à l'organisation d'élections libres et transparentes. Dès lors, la Côte d'Ivoire connaît divers soubresauts politiques de 1994 et à 1999. Face à l'activisme du RDR, un mandat d'arrêt international est lancé contre Alassane Ouattara. Par ailleurs, les principaux dirigeants de son parti sont arrêtés et incarcérés le 27 octobre 1999 par le président Bédié. Au sein du PDCI-RDA, les mécontentements sous fonds d'ambitions politiques de certains dignitaires du régime inquiètent le nouveau Chef de l'État.

Au plan international, le pays est soumis aux exigences des institutions financières internationales. Face aux allégations de détournement de deniers publics relayées par les quotidiens proches de l'opposition, le FMI suspend le décaissement de 147 millions de dollars relatif à la seconde tranche du programme d'ajustement structurel signé en mars 1998. L'institution de Breton Wood exige des autorités ivoiriennes, un audit du Cabinet Arthur Andersen des comptes de la Caisse de Stabilisation (CAISTAB). Coup de semonce au régime Bédié, l'Union Européenne révèle en 1998, une malversation financière de 18 milliards de FCFA au Ministère de la Santé.

Le 22 décembre 1999, le Chef de l'État s'adresse à la nation en proscrivant toute levée du mandat d'arrêt contre Alassane Ouattara et refuse toute grâce présidentielle aux opposants incarcérés. Dans la nuit du 22 au 23 décembre 1999, des soldats ivoiriens de la Mission de l'ONU en Centrafrique déclenchent, pour indemnités non perçues, une mutinerie qui se mue dès le lendemain en coup d'État militaire. Quels ont été le rôle, l'action et les initiatives des périodiques ivoiriens et de la presse étrangère dans la détérioration du débat politique en Côte d'Ivoire de l'accession de

Bédié au pouvoir d'État en 1993 à son éviction le 24 décembre 1999 ?

Cette étude comparative faite d'éclats de voix et divergences d'opinions entre presse ivoirienne et étrangère a pour but d'analyser les fondements des intrigues politiques et décrypter les enjeux de la guerre par procuration entre les principaux acteurs politiques par médias interposés en Côte d'Ivoire de 1993 à 1999. La réponse à cette problématique requiert l'exploitation de sources et d'ouvrages. Les sources se répartissent en deux catégories : les sources orales et les sources imprimées. Les sources orales ont été obtenues à partir de témoignages d'anciens ministres, proches collaborateurs des présidents Houphouët-Boigny et Henri Konan Bédié. Elles émanent également des témoins de la crise relative au boycott actif de 1995. Les sources imprimées sont constituées d'articles de presse et d'interviews des leaders politiques ivoiriens. Les informations ont fait l'objet de recoupement afin de retenir celles qui sont indispensables à notre étude. L'analyse des documents nous a permis de structurer le travail en deux centres d'intérêt. Le premier axe est inhérent à l'exacerbation des questions ethniques par les médias ivoiriens. Le second décrypte la campagne médiatique et publicitaire dans la détérioration des relations entre le gouvernement Bédié et les institutions de Breton Woods.

1 Quotidiens d'opposition, presse internationale et exacerbation des questions ethniques.

1.1 La presse d'opposition et la hantise contre l'hégémonie baoulé au sein de l'exécutif

En 1994 à peine les obsèques du Chef de l'État achevées que *Notre Voie*, le journal proche du FPI qualifie l'accession de Bédié à la magistrature suprême de dévolution monarchique ou *baoulisation* du pouvoir d'État. Ce terme renvoie à la constitutionnalisation déguisée de la

succession au pouvoir d'État au profit de l'ethnie baoulé. En réalité ce concept met en exergue l'influence grandissante des us et coutumes akan sur les symboles de la République. En effet, le chant d'honneur de la garde républicaine est en Baoulé, l'architecture du Palais reflète le *Bia*, siège royal en pays akan, et Yamoussoukro, village du premier Chef de l'État, au cœur de la savane baoulé, érigé en capitale administrative de la Côte d'Ivoire. En sus, la gouvernance du pays est calquée sur les rites et rituels akan. Le Chef de l'État, « en monarque souverain », se réfugie dans le mutisme comme un roi Akan tout en réduisant ses ministres au rang de notables de la principauté. Bref, la *baoulisation* consacre la primauté des us et coutumes ancestrales akan sur les principes de la République de Côte d'Ivoire.

En vérité, la *baoulisation* ou l'exclusion ethnique n'est pas une prescription juridique. Selon Alice Ellenbogen (2002, p. 96) l'article 6 de la Loi fondamentale de 1960 indique que « la République assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Par ailleurs, toute propagande ethnique et toute forme de discrimination raciale est punie par la loi ». Assertion que confirme *Le Nouvel Afrique-Asie*¹ :

on a souvent évoqué le paramètre ethnique dans le contexte politique ivoirien. Lors de l'arrivée de Bédié à la Présidence, les musulmans n'avaient manifesté aucun signe d'hostilité envers lui. Mieux cette communauté avait voté pour lui à plus de 95%². En Côte d'Ivoire, la cohabitation entre la soixantaine d'ethnies qui composent le pays est une donnée comprise de tous.

¹ Le mensuel *Le Nouvel Afrique-Asie* est créé en 1972, le magazine se voulait le porte-voix des non-alignés et des mouvements de décolonisation.

² Ce pourcentage n'est pas objectif dans la mesure où les électeurs ne mentionnent pas leur appartenance ethnique sur les bulletins de vote.

³ Ce pourcentage n'est pas objectif dans la mesure où les électeurs ne mentionnent pas leur appartenance ethnique sur les bulletins de vote.

Le président ne peut pas gouverner en s'appuyant une seule ethnie et aucune d'elles ne peut dominer l'autre, comme on a pu le voir au Rwanda ou au Burundi.³

Initiateur du boycott actif qui a entraîné des rixes communautaires entre Baoulé et Bété à l'ouest du pays, Laurent Gbagbo reconnaît l'instrumentalisation de la fibre ethnique dans le champ politique comme l'une des entraves de la démocratie ivoirienne⁴. Selon le leader du FPI, l'instrumentalisation ethnique et tribale serait contenue voire expurgée du débat politique par l'enracinement démocratique⁵. Néanmoins le leader du FPI semble intransigeant sur le principe du boycott actif :

C'est même l'un des éléments constitutifs d'un État de droit, dans tous les pays au monde. Quand les dirigeants d'un pays utilisent les instruments de l'État pour frapper l'ensemble de la société, on a le droit de se révolter. C'est un principe démocratique unanimement reconnu depuis la révolution américaine et française⁶

Certes, Laurent Gbagbo défend le boycott comme un moyen de résistance face à l'oppression. Cependant, K. N'Guessan (2002, p.63) estime que les Baoulé installés dans les zones forestières ont payé un lourd tribut politique lors du boycott actif de 1995 à cause de leur affinité ethnique avec le président Bédié. En effet, ces derniers furent privés de droit de vote. Les heurts entre Baoulé et Bété ont fait une centaine de

³ *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 120- septembre 1999, p.20

⁴ *Continental, l'Afrique en marche* n°12 novembre décembre 1999, p11

⁵ Ibid.

⁶ *Jeune Afrique*, n° 1894-1895, du 23 avril au 6 mai 1997, p.20.

morts⁷ et près de 10 000 Baoulé réduits comme réfugiés dans le CAFOP de Gagnoa⁸.

En vérité, les rixes entre Baoulé et Bété sont antérieures au boycott. Dans les années 1970, Kragbé Gnagbé rechignait toute emprise baoulé sur l'exécutif ivoirien. Cet opposant originaire du Guébié dénonçait les crimes politiques tout en assimilant la prison d'État d'Assabou⁹ à un « cimetière des élites politiques. ». L'opposant irréductible fait à allusion à Ernest Boka décédé dans cette prison le 6 avril 1964 dans des conditions non élucidées d'où sa révolte que Gadji Dagbo (2002, pp.63-64) relate : « Depuis dix ans, la politique du PDCI-RDA a enfanté et nourri un tribalisme vigoureux et funeste. Houphouët veut faire des baoulé nos maîtres. Nous ne serons jamais leurs esclaves ».

En 1970, la *baoulisation* imputée au Chef de l'État dans l'exercice de ses prérogatives présidentielles n'était pas perceptible car le dauphin constitutionnel, Philippe Grégoire Yacé n'est pas Baoulé. En sus, les gouvernements du président Houphouët-Boigny reflétaient la mosaïque des cultures et la diversité ethnique en Côte d'Ivoire. Cependant en 1980, « *la chefferie d'État* » (P. Nandjui, 1995, p.212) prit son envol avec la destitution de Philippe Grégoire Yacé¹⁰ au profit d'Henri Konan Bédié. En sus, les amendements intempestifs de l'article 11 de la Constitution qui firent du dauphin, Henri Konan Bédié, Baoulé originaire de Daoukro, un successeur investi des attributs d'un président élu et non d'un chef d'État intérimaire chargé d'organiser des élections anticipées, accréditent les soupçons d'une succession tribale tels que dénoncés par Kragbé Gnagbé lors de l'insurrection de 1970 : « Le sang parle mieux aux masses, note-t-il, car c'est le vrai langage de la

politique » (J. Gadji Dagbo, 2002, p.64) et à Kragbé Gnagbé d'ajouter : « Écrasons pour toujours ces assassins et ces escrocs du PDCI. Frappez fort, cognez fort. » (J. Gadji Dagbo, 2002, p.64).

La répression de cette insurrection par l'exécutif ivoirien a créé un fort ressentiment bété contre Houphouët-Boigny et les Baoulé¹¹. Ainsi, ces derniers crurent que le putsch du général Guéi qui évinça le président Bédié et l'accession de Laurent Gbagbo au pouvoir d'État le 26 octobre 2000 auguraient d'une cessation des rixes communautaires. Cette opinion est traduite par Kouamé N'Guessan en ces termes :

Pour eux, le changement de régime permettrait aux autres Ivoiriens de profiter des richesses que la fonction de Président de la République procure à tous les membres du groupe ethnique de celui qui en est le détenteur. Bien que des Baoulé pensent qu'ils allaient avoir la paix dans une Côte d'Ivoire où, en réalité, ils étaient devenus des marginaux. (K. N'Guessan, 2002, p.63).

Néanmoins, lors de sa première sortie officielle à Yamoussoukro, le 28 décembre 1999, Robert Guéi, chef de la junte militaire a déclaré à la famille d'Houphouët-Boigny : « certains comportements ont pu blesser la susceptibilité de certains Ivoiriens, et l'on pense que quelque part l'ethnie baoulé exagérât, alors qu'il n'en était rien. C'était le comportement d'un seul homme. Il est vrai qu'une seule graine pourrie, peut souiller l'image de tout un régime. »¹² Selon Robert Guéi, son combat n'est nullement dirigé contre les Akan mais prouver aux Ivoiriens qu'il n'y a pas d'Akan, de Bété, de

⁷ Entretien du 10 octobre 2021 avec Kpaya Koffi Kan, planteur à Grand Zatri, département d'Issia

⁸ Si l'on en croit Eugène Djê N'Guessan, planteur à Grand Zatri, tout le pays bété était en ébullition au cours des élections présidentielles de 1995. Les jeunes bété se rendaient dans les campements des Baoulé pour détruire leurs récoltes et même les plantations.

⁹ La prison d'État d'Assabou était située à Yamoussoukro le village natal du président ivoirien, Houphouët-Boigny

¹⁰ Décédé le 28 novembre 1998, il fut à la fois secrétaire général du PDCI et le premier président de l'Assemblée Nationale de 1960 à 1980

¹¹ Entretien avec

¹² *Fraternité Matin*, n° 10 556 du 29 décembre 1999, p.19.

Yacouba.¹³ Hormis les contentieux ethniques, l'exclusion politique d'Alassane Ouattara divisa medias d'État et presse étrangère.

1.2 Les éclats de voix entre quotidiens d'État et presse étrangère dans l'ostracisme politique d'Alassane Ouattara.

Le 7 décembre 1993, Henri Konan Bédié accède au pouvoir d'État conformément aux dispositions de l'article 11 de la Constitution. Aussitôt, le Chef de l'État rétablit Émile Constant Bombet dans ses attributs de Ministre de l'Intérieur qu'il avait perdu sous l'égide du Premier ministre Alassane Ouattara.¹⁴ Sur instructions du Président Bédié, Bombet élabore en étroite collaboration avec le Ministre de la Justice et garde des Sceaux, Faustin Kouamé, un projet de Code électoral imposant des conditions restrictives de nationalité aux candidats à la députation et à la présidence de la République. Selon le Ministre de l'Éducation nationale, Pierre Kipré, ce Code électoral répond à une volonté populaire d'ivoirisation du champ politique. Une volonté unanime du peuple de Côte d'Ivoire de désigner lui-même et lui seul ses représentants, notamment le président de la République.¹⁵

Suspectant Alassane Ouattara de voltaïque¹⁶, le Garde des Sceaux dépêche, pour nécessité d'enquête, trois officiers de police judiciaire au domicile de sa génitrice Nabitou Ouattara afin de recueillir des informations relatives à sa nationalité. Les dépositaires de l'ordre public soumettent alors Nabitou Ouattara à un interrogatoire inédit¹⁷. Auditionner des heures une

nonagénaire sur la nationalité de son fils, ex-Premier ministre, en Afrique frise le mépris et constitue un dangereux précédent politique. Pour dénoncer l'humiliation d'Alassane Ouattara, et réclamer l'abrogation du Code électoral, le RDR organise le 27 octobre 1999 une marche de protestation où des édifices publics [siège du quotidien d'État *Fraternité Matin*] et des symboles de l'État [les Bus de la SOTRA] sont pris pour cibles afin d'exiger « la libération des medias d'État pour le traitement juste et équitable de l'information » (M. Le Pape, 2002, p.22). En application de la Loi anti-casseur¹⁸ dont Alassane Ouattara est l'initiateur, la justice ivoirienne condamne onze dirigeants du RDR à deux ans de prison ferme. Pour justifier leur arrestation, le président Henri Konan Bédié affirme que les cadres du RDR n'ont pas été incarcérés du fait de leurs opinions politiques qu'ils ont toujours pu exprimer librement au Parlement et dans la presse.¹⁹ Le 8 décembre 1999 un mandat d'arrêt international signé par le juge Laurence Amon pour « faux et usage de faux »²⁰ est émis contre Alassane Ouattara. En sus, son certificat de nationalité est annulé par la justice ivoirienne. Selon le garde des sceaux, Faustin Kouamé, « Alassane Ouattara peut fournir un certificat de nationalité chaque semaine, il ne sera jamais ivoirien » (Y. Konaté, 2000, p.272).

En 1999, à peine les leaders du RDR incarcérés que « l'affaire Vléri Joé Dimitri » éclate dans la presse ivoirienne. Selon les journaux proches de l'opposition, Vléri Joé Dimitri, agent Comptable au Ministère de l'Économie des Finances de Côte d'Ivoire, a été arrêté le 8 novembre 1999 au Burkina

¹³ Ibid.

¹⁴ *Jeune Afrique*, n° 2023-2024, du 19 octobre au 1^{er} novembre 1999, p.20

¹⁵ *Fraternité Matin*, n° 9083, samedi 21 au dimanche 22 janvier 1995, p.11

¹⁶ *Jeune Afrique* n° 2020 du 28 septembre au 4 octobre 1999, p.25

¹⁷ Entretien du 7 mai 2020 avec Touré Lanciné, responsable politique du Rassemblement des républicains puis du Rassemblement des

houphouetistes pour la démocratie et la paix au niveau du Haut-Sassandra, Sénateur de Côte d'Ivoire, 86 ans

¹⁸ Ibid

¹⁹ Henri Konan Bédié, 2001, *Discours et message à la nation ivoirienne*, tome VI, Paris, Éditions Sodecom, p.473, tome 6

²⁰ *Le Monde*, n° 2070 du 12 au 18 septembre 2000, p.4

Faso pour tentative de corruption.²¹ Sur instruction du Ministre de l'intégration africaine Laurent Dona Fologo et du Colonel Koudou de la police nationale, l'agent comptable devait corrompre le Magistrat Nana Adama, chargé de la signature des certificats de nationalité au tribunal de Bobo-Dioulasso. Vléri Joé proposait au juge la somme de 6 millions de FCFA et une villa duplex.²²

Suspectant la thèse du complot²³ l'hebdomadaire d'État burkinabé *San Fina* déclare dans ses publications des 20 et 26 décembre 1999 que : « ceux à qui profitent de cette minable affaire ne sont pas ceux à qui l'on pensait »²⁴. Récusant la thèse du complot ou du montage, les journaux proches de l'opposition burkinabé réclament une enquête indépendante. Le procès de Vléri prévu le 24 décembre 1999 fut reporté au 7 janvier 2000 conformément à l'article 396 du code de procédure pénal²⁵ par le président du tribunal de Bobodioulasso, Diallo Boubacar. Alassane Ouattara, visé par cette manœuvre de Vléri a commis Jacques Vergès, avocat français et Me Issouf Badio du barreau burkinabé pour sa défense.

« Si je n'étais plus candidat à la présidentielle, dit-il, je redeviendrais ivoirien, un ancien Premier ministre avec tous les honneurs, le protocole, la voiture avec chauffeur », ironise Alassane Ouattara.²⁶ Dans l'hebdomadaire *L'Autre Afrique* Bédié lui rétorque qu'être Premier ministre est différent d'être Chef de l'État et incarner la nation ivoirienne.²⁷ Il convoque

l'histoire de la Côte d'Ivoire²⁸ en révélant que des Français²⁹ et des Ouest-africains³⁰ ont exercé des responsabilités au gouvernement sans la nationalité ivoirienne.³¹ Dans une interview accordée au journaliste Stephen Smith de *Libération*, le président Bédié affirme que des étrangers ont été ministres en Côte d'Ivoire.³² Selon lui, Houphouët-Boigny Ministre en France sans être Français a fait de la Côte d'Ivoire un modèle d'ouverture. Nous restons dans cette voie, dit-il, mais en y mettant les garde-fous nécessaires pour éviter, justement, des poussées xénophobes, signe de rejet du trop-plein.³³ La position de Laurent Gbagbo sur la nationalité d'Alassane Ouattara était ambiguë et variait au gré de ses intérêts politiques. En vérité, si Ouattara est éligible et élu, il engrangera les bénéfices de son alliance avec le RDR. Si Alassane Ouattara est inéligible, Laurent Gbagbo pourrait bénéficier des reports de voix des militants du RDR. Mais au lendemain du putsch du 24 décembre 1999, Laurent Gbagbo lève toute ambiguïté sur la question :

quand on vit dans une communauté, on module sa manière d'être, sa manière de faire et ses propres ambitions, non pas uniquement sur la loi qui peut être dépassée, mais sur l'acceptabilité dont on jouit soit même dans cette communauté. Et chaque fois qu'Alassane Dramane Ouattara a voulu être candidat à la présidence de la République de Côte d'Ivoire, cela a posé problème. C'est un signe qu'il doit comprendre.³⁴

²¹ *Le Jour*, n° 1469 du 30 décembre 1999, p.4

²² *Notre Voie*, n° 492, du 29 décembre 1999, p.5.

²³ Ibid.

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid.

²⁶ *Le Monde* du 17 décembre 1999, article en ligne consulté le 12 décembre 1999.

²⁷ Interview du président Henri Konan Bédié accordée à l'hebdomadaire *L'Autre Afrique*, 14-21 juillet 1998, In *Discours et message à la nation ivoirienne*, p.265, tome 5

²⁸ Interview accordée au journal *Libération, Discours et message à la nation ivoirienne*, Ibid. pp.435-436, tome 6

²⁹ On peut citer : Raphael Saller, ministre du Plan, puis Ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan ; 1957 à 1964 ; Georges Monnet, de 1959 à 1961, Ministre de l'agriculture et de la coopération.

³⁰ Citons, Garba Dicoh, ministre de la production animale de 1970 à 1974.

³¹ Ibid.

³² Interview accordée au journal *Libération, Discours et message à la nation ivoirienne*, ibid. p.435, tome 6

³³ Ibid.

³⁴ *Jeune Afrique*, n° 314 du 7 août au 3 septembre 2000, doc.cit.

Face à cette adversité « écœurante et dégoûtante », Alassane Ouattara et les siens³⁵ s'insurgent contre la politique tribale du PDCI-RDA. Ben Soumahoro, porte-parole du RDR, martèle que Bédié veut affronter dans les urnes l'adversaire bété [Laurent Gbagbo], il s'y prépare depuis longtemps, mais pas l'adversaire du Nord [Alassane Ouattara] (Y Konaté, 2002, p.267).

L'adversaire bété est l'égal en poids du peuple baoulé, le pouvoir en moins. Il n'est donc pas dangereux à ses yeux. L'adversaire du Nord est l'égal en poids de la moitié de la nation ivoirienne tout entière et l'autre moitié n'a pas en son entier le pouvoir détenu par le seul microcosme baoulé. Un affrontement Nord-Sud aurait pu convenir aux Baoulés si ceux-ci avaient pris le soin d'associer à leur pouvoir les autres ethnies du Sud (Y Konaté, 2002, p.267).

Fidèle soutien d'Alassane Ouattara, la presse internationale dénonce les dérives autoritaires de Bédié : le refus d'admettre l'authenticité de son certificat de nationalité, l'interdiction des meetings de son parti, le mandat d'arrêt contre lui. Pour Alassane Ouattara les autorités ont franchi le Rubicon.³⁶ Selon Jean-Baptiste Naudet³⁷, l'affaire Ouattara serait drôle si elle ne risquait de virer au tragique, à la guerre civile. En revanche, *Fraternité Matin* déplore et qualifie de « honteux » l'amalgame entre l'ivoirité et la xénophobie. Pour le président Bédié,

une fraction de l'opposition s'est emparée de l'ivoirité pour en faire un cheval de bataille. Comme s'il

s'agissait d'une religion contre laquelle il convient de partir en guerre au nom d'à-priori et d'amalgame mélangeant l'intolérance, le nationalisme, le racisme, l'ostracisme et d'exclusion. Cessons de caricaturer une réalité qui traduit la conscience nationale et l'identité culturelle d'un peuple et sa vision de la modernité.³⁸

Outre la fibre ethnique et tribale, le gel des fonds alloués à la Côte d'Ivoire fut instrumentalisé à des fins politiques par la presse nationale et étrangère.

2 L'idylle entre presse d'opposition et presse étrangère dans le dépérissement des relations entre Bédié et les bailleurs de fonds

2.1 La campagne médiatique pour le gel des fonds alloués à la Côte d'Ivoire

Lors du premier Forum Investir en Côte d'Ivoire [ICI 95], le président Henri Konan Bédié promettait aux investisseurs internationaux une croissance à deux chiffres dès l'an 2000. Mais en dépit de l'embellie économique, le FMI tirait la sonnette d'alarme contre les dépenses extrabudgétaires estimées à des dizaines de milliards de francs FCFA.³⁹ En effet, l'exécutif ivoirien multipliait les « dépenses non ordonnées »⁴⁰ ou sans affectation budgétaire précise alors que les recettes de l'État étaient inférieures aux prévisions. Dès lors, le FMI rechignait tout renouvellement de l'accord d'ajustement structurel qui expirait en mars 1998. Le gouvernement de Daniel Kablan Duncan sollicite en vain l'appui diplomatique de la France. Le FMI

³⁵ C'est par voie de télévision que Henri Konan Bédié, qui avait transmis l'invitation par Henriette Diabaté, secrétaire générale du RDR qu'il recevra le leader du RDR le 18 septembre 1999 à 11 h, In *Jeune Afrique*, n° 2020, du 28 septembre au 4 octobre 1999, p.22

³⁶ Archives de *Le Monde*, in https://www.lemonde.fr/archives/article/1999/12/17/l-ancien-premier-ministre-ivoirien-alassane-ouattara-estime-que-le-regime-du-president-konan-bedie-mene-le-pays-au-desastre_3598995_1819218.html, consulté le 20 octobre 2021

³⁷ Journaliste au *Monde*, Jean-Baptiste Naudet a couvert une dizaine de conflits, de la Yougoslavie à la Tchétchénie, de l'Irak à l'Afghanistan. Spécialiste de l'Europe de l'Est, des Balkans et du Caucase, il a été correspondant à Bucarest, Zagreb et Moscou.

³⁸ Interview accordée à l'Hebdo *Jeune Afrique*, sept 1998, tome 5, p.328

³⁹ Interview accordée à l'Hebdo *Jeune Afrique*, sept 1998, tome 5, p.328 doc.cit p.22

⁴⁰ Ibid.

refuse d'endosser « les dérapages des finances publiques ».⁴¹

Par ailleurs l'hebdomadaire *Jeune Afrique* mentionne que la Banque mondiale exige la libéralisation totale de l'importation des céréales et des filières café-cacao, deux principales sources de revenus du régime. Au passage, l'institution de Bretton Wood demande le démantèlement de la Caisse de stabilisation (CAISTAB). Selon Daniel Kablan Duncan⁴², la dissolution de la CAISTAB obéit à « une vision très schématique ». En réalité, la réforme de la CAISTAB a débuté en 1990. Elle a introduit un Conseil d'administration auquel participent l'État, les partenaires, les paysans, les banques et les exportateurs. Les exigences des bailleurs de fonds concernent la commercialisation des produits. En effet, la CAISTAB procédait par un système de vente par anticipation. Avant le début de la campagne des principales matières premières (café et cacao), la Caisse vend les deux tiers de la récolte. Cette vente par anticipation lui permet de fixer un prix d'achat aux producteurs. Or, la libéralisation de la CAISTAB porte sur la péréquation du prix du transport qui permet d'harmoniser les prix aux producteurs sur l'ensemble du territoire national.⁴³ La Banque mondiale estime que cette péréquation entrave toute la compétitivité. Par mesure de transparence, la Banque mondiale propose la publication des transactions des opérations économiques par le biais de messageries électroniques qui enregistrent les offres et les demandes.⁴⁴

Par ailleurs, la Banque mondiale exige la suppression d'exonérations fiscales ou douanières, un nouveau Code des investissements, le renforcement et l'actualisation de l'outil statistique pour éviter les déperditions financières et un programme de soutien à

l'administration⁴⁵. Pour les privatisations, elle recommande les appels d'offres au détriment des concessions gré à gré dans les secteurs vitaux comme l'électricité.⁴⁶

Pour faire droit aux exigences des institutions de Bretton Woods, le gouvernement ivoirien adopte en 1995 un nouveau Code des investissements⁴⁷. Ce nouveau code est composé de deux régimes : le régime de déclaration et celui de l'agrément. Le premier s'applique à tous les investisseurs et le second concerne spécifiquement les investissements de plus de 500 millions de F CFA.⁴⁸ Les avantages de code sont variés : exonération de droit d'importation, exonération de licences, de la patente et de l'impôt foncier.

En dépit des réformes économiques, l'opposition qualifie la croissance économique de mirage. Selon Roger Okou Vabé, journaliste à *Notre Voie* :

Avec Bédié, la Côte d'Ivoire passa du mauvais au pire. Les libertés publiques, de plus en plus piétinées, l'économie davantage pillée par une bande de fêtards et une cohorte de courtisans appelés suiveurs par Bédié lui-même. L'on fonça droit vers l'abîme. La violation des droits de l'homme décriée par la communauté nationale et internationale⁴⁹

Pour Alassane Ouattara, le régime de Bédié a échoué. Ce régime, qui a bénéficié de conditions exceptionnelles, a mis le pays à genoux, dit-il. Six ans après l'accession d'Henri Konan Bédié à la magistrature suprême, la Côte d'Ivoire a connu une faillite et la banqueroute. La situation sociale, économique est fortement dégradée. La preuve, toutes les couches sociales sont mécontentes⁵⁰. Il accuse ouvertement le régime de Bédié de mauvaise gestion.

⁴¹ Ibid, p.22

⁴² *Jeune Afrique économique*, hors-série, janvier 1996, p.36

⁴³ Ibid. p.53

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ *Jeune Afrique*, n° 2014- 2015, doc.cit. p.23

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Ibid. p.52

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ *Notre Voie*, n° 490, du 27 décembre 1999

⁵⁰ *Le Monde* du 17 décembre 1999, article en ligne consulté le 12 décembre 1999

En réalité, les exigences des institutions financières internationales s'inscrivent dans le prolongement des querelles entre Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara. *Le Nouvel Afrique-Asie* atteste que « les familiers du FMI savent que Ouattara avait la possibilité d'intervenir discrètement pour influencer d'une manière ou d'une autre les opinions du FMI lorsqu'il s'agissait de dicter ses directives aux États membres. »⁵¹. Alassane Ouattara et le président Bédié sont engagés dans une bataille politique qui frise le duel à distance entre Français⁵² et Américains. Fort de ses intérêts vitaux en Côte d'Ivoire et de l'Idylle entre Chirac et Bédié, il était inimaginable que France soutienne Alassane Ouattara adoubé par les Américains.⁵³ Mais avec la cohabitation Droite-Gauche à l'Élysée et à Matignon, les services de renseignement français restent muets sur les prémices du putsch de 1999. Fait inédit, l'officier supérieur chargé des renseignements français en Côte d'Ivoire était en absence d'Abidjan lors du putsch contre Bédié.⁵⁴ En vérité, les exigences des bailleurs de fonds et le silence des services de renseignement français attestent que les relations entre la communauté internationale et la Côte d'Ivoire se sont assombries à la veille du coup d'État de décembre 1999. Les scandales financiers notamment « l'affaire des 18 milliards » ont irrité l'opinion nationale et internationale.

2.2 Le lynchage médiatique du président Bédié dans le « détournement des 18 milliards de l'Union européenne »

⁵¹ *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 120, septembre 1999, p.19

⁵² Selon Jeune Afrique, les hommes d'Affaires, ivoiriens et étrangers, qui ont prospéré sous Houphouët et continuent de le faire sous Bédié, n'ont aucune raison de « voter » pour l'un des challenges du sphinx de Daoukro, qu'il s'agisse de Laurent Gbagbo du Front Populaire ivoirien ou d'Alassane Ouattara du Rassemblement des

En 1999, le scandale des 18 milliards détériore les relations entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne. *Le Libéral*, écrit :

la malversation du siècle a été incontestablement celle de l'Union européenne (UE). En effet, le 17 juin, la presse indépendante locale publiait de larges extraits du rapport de l'audit de l'UE qui indiquait des fonds détournés par des fonctionnaires des Finances de la santé et de l'Intérieur.⁵⁵

Dans un article inhérent à la question, *Notre Voie* s'interroge⁵⁶ : « Guikahué, quel Ivoirien ne connaît ce nom ? Pour ceux qui ne le connaîtraient pas, c'est l'ex-Ministre de la Santé publique (déc.1993-août 1999) de Monsieur Bédié, sous qui a éclaté le scandale des dix-huit milliards (18.000.000.000) F CFA de l'Union européenne (UE) en 1999. » Dans un style d'ironie, le journal mentionne que l'ancien ministre de la santé de Bédié a tellement bien géré ces fonds que l'UE s'est vu obliger d'arrêter toute assistance financière à la Côte d'Ivoire. Le pays a été du reste contraint de rembourser ce qui n'était qu'un don au départ. Cet argent destiné à soigner les Ivoiriens a servi à autre chose que seul, le professeur Guikahué et ses complices expliqueront certainement un jour.⁵⁷

Le 21 décembre 1999, Poul Nielson, commissaire européen au développement, alerta la présidente de la commission de contrôle budgétaire, la députée allemande CDU Mme Theato et le député Thierry Jean-Pierre sur les malversations financières en Côte d'Ivoire :

Il est scandaleux que les députés européens n'aient pas été informés de ces détournements, qui concernent des

républicains. In *Jeune Afrique*, n° 2023-2024, doc.cit. p.22

⁵³ *Jeune Afrique*, n° 2023-2024, doc.cit

⁵⁴ *Jeune Afrique*, n° 266-2067 du 15 au 28 août 2000, p.35

⁵⁵ *Le Libéral*, n° 500 du 29 décembre 1999, p.4

⁵⁶ www.notrevoie.ci/story.asp?ID=5310, consulté le 20 décembre 2021.

⁵⁷ www.notrevoie.ci/story.asp?ID=5310, consulté le 20 décembre 2021.

secteurs aussi sensibles que la santé. Je ne comprends pas que la délégation sur place et les quatre experts du Fonds européen de développement détachés auprès de l'administration ivoirienne n'aient rien vu⁵⁸.

Ainsi, le scandale des 18 milliards prit de l'ampleur grâce à la presse nationale et internationale. Le journal *Le Libéral* précise que les journaux proches de l'opposition publiaient de larges extraits du rapport de l'audit de l'EU qui indiquait des fonds détournés de l'ordre de 18 milliards⁵⁹. Ainsi *Libération*⁶⁰, *Jeune Afrique*,⁶¹ *Le Monde*⁶² et *l'Express*⁶³ firent du scandale des 18 milliards un enjeu de politique intérieure. L'instrumentalisation politique du scandale des 18 milliards, l'incarcération des leaders de l'opposition, ainsi que les primes⁶⁴ des soldats ivoiriens de la MNURCA servent de tremplin au coup d'État militaire du général Robert Gueï le 24 décembre 1999.

Le 11 janvier 2000, le Chef de la junte militaire Robert Gueï donne mandat à Me Vergès d'« engager toute poursuite en Suisse et dans tout autre pays contre l'ancien ministre de la Santé, Maurice Guikahué, l'ancien ministre de l'Intérieur, Émile Bombet, et Mme Henriette Bédié ».⁶⁵ Corrélativement aux actions judiciaires de Me Vergès, les services du contrôleur financier ivoirien, investissent hôpitaux, dispensaires, orphelinats et pouponnières des villes de la Côte d'Ivoire. Plus de 500 dossiers ont été examinés. Il a été constaté

des surfacturations de matériel médical: ainsi, un pèse-bébé d'une valeur de 202 francs est facturé 4 900 francs; une «boîte d'accouchement» vendue normalement 500 francs apparaît sur les comptes pour la somme de 4 850 francs; une boîte à suture à 247 francs revient, elle, à 6 885 francs; un tensiomètre à 87 francs est facturé 1 960 francs; enfin, un stéthoscope évalué à 85 francs est payé 2 885 francs! Au total, les surfacturations sont estimées à 4,9 millions de francs.⁶⁶ Mais force est de constater que les enquêtes n'ont pu révéler l'identité des personnes incriminées.⁶⁷

Au terme des investigations, Me Vergès, annonce lors d'une Conférence de presse en juin 2000, à Abidjan, Hôtel Ivoire, que les accusés n'avaient pas de comptes en Suisse.⁶⁸ Par ailleurs, la justice ivoirienne a blanchi les personnes incriminées par un « Non-Lieu » en février 2004 alors que Laurent Gbagbo farouche opposant au PDCI présidait aux destinées de la nation. Grégoire Zagbayou Bédi, Directeur de l'équipement, du matériel et de la maintenance au ministère de la santé lors du « détournement » des 18 milliards, lavé de tous soupçons, a reçu d'Isaac Obikoua, greffier d'instruction, le procès-verbal de notification de l'ordonnance de non-lieu prise le 30 juillet 2004 par le juge d'instruction du troisième cabinet du tribunal de première instance d'Abidjan-Plateau.⁶⁹ En vérité, le quotidien français *L'Express* a révélé que le détournement avait commencé en 1992 : « Cette aide,

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ *Le Libéral*, n° 500 du 29 janvier 1999, p.4

⁶⁰ <https://www.liberation.fr/planete/1999/08/13/cote-d-ivoire-coup-de-balai-responsable-de-detournements-de-fonds-europeens-le-m>, Ibid.

⁶¹ *Jeune Afrique* n° 2014-2015, Ibid, p.22

⁶² *Le Monde* du 17 décembre 1999, article en ligne, déjà cité, consulté le 12 décembre 1999

⁶³ *L'Express* du 06 avril 2000.

⁶⁴ Selon *Notre Voie*, une somme de 500 millions payée par l'ONU depuis 1997, mais le gouvernement tarde à reverser aux 250 militaires ayant participé à la Force onusienne de maintien de la paix en Centrafrique (MINURGA).

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ *L'Express* du 06 avril 2000 - par Jérôme Dupuis, Jean-Marie Pontaut ; article repris par Louis Séverin Anouma, le 21 avril 2017.

⁶⁷

Ibid.

⁶⁸ <https://news.abidjan.net/articles/641067/dossier-18-milliards-de-lunion-europeenne-pr-maurice-kakou-guikahue-informe-ceux-qui-ignorent-la-verite-sur-cette-affaire>. Publié le lundi 9 juillet 2018, consulté le 10 décembre 2021.

⁶⁹ <http://ivoir.over-blog.com/2017/04/avril-2000-retour-sur-les-18-milliards-ibid>.

destinée essentiellement au programme de santé, a été systématiquement détournée entre 1992 et 1997, comme l'attestent plusieurs audits récents de la Commission européenne et un rapport accablant de l'Inspection des finances ivoiriennes. »⁷⁰.

Chahuté par le FPI sur le détournement des 18 milliards, Maurice Kakou Guikahué répondit lors d'une conférence de presse : « dites au CNRD que ce dossier était un vaste complot ourdi contre le président Bédié par des Blancs, avec la complicité des Ivoiriens et de certains militants du PDCI qui ne voulaient plus le voir au pouvoir ». ⁷¹ Sur un ton austère l'ex-Ministre de la santé déclare :

Bédié sait que je n'ai rien fait. La justice a prononcé le non-lieu. Allez dire au CNRD et à Affi N'Guessan que les Ivoiriens savent que c'est un faux dossier. Récemment, l'un des responsables de l'Union européenne d'alors est venu présenter ses excuses à Bédié pour s'être mal comporté dans cette affaire montée juste pour le salir et le renverser.⁷²

Se disculpant de tous soupçons, Guikahué affirme que si l'argent alloué à la santé par l'Union européenne avait été détourné, qu'est ce qui expliquerait les inaugurations de Centres de Santé sous la transition militaire et les premières années de la présidence Gbagbo alors que ces derniers n'ont posé la moindre première pierre.

Conclusion

La réinstauration du multipartisme en 1990 et la scission du PDCI en 1994 en Côte d'Ivoire ont ravivé l'instrumentalisation de la fibre ethnique et tribale à des fins politiques. Ainsi, la succession du Président Félix Houphouët-Boigny fut décriée par l'opposition comme une dévolution monarchique du pouvoir d'État. Le Concept d'ivoirité utilisé par le Président Bédié à des fins d'ostracisme politique fut alternativement exploité à des relents de victimisation par Alassane Ouattara et d'intrigues politiques par Laurent Gbagbo. La presse nationale et internationale se livrèrent une guerre médiatique dans l'ombre des trois figures emblématiques de l'échiquier politique ivoirien. Ainsi, la presse d'opposition et la presse étrangère firent jonction pour pourfendre le régime du président Bédié tandis que les médias d'État vouaient aux gémonies Alassane Ouattara et tenaient en mépris souverain Laurent Gbagbo. À l'issue de nos investigations, nous avons pu convenir que les ressentiments ethniques hérités de la pacification du Guébié, la disparition tragique d'Ernest Boka, manipulée à dessein par la presse proche du FPI, le concept d'ivoirité, galvaudé et vidé de sa substance par les journaux proches du PDCI et du RDR ainsi que le scandale financier relatif aux 18 milliards de l'Union Européenne, médiatisé à des fins politiques par la presse étrangère, furent les causes profondes du coup d'État militaire du 24 décembre 1999.

⁷⁰ *L'Express* du 06 avril 2000 - par Jérôme Dupuis, Jean-Marie Pontaut ; article repris par Louis Séverin Anouma, le 21 avril 2017.

⁷¹

<https://fr.allafrica.com/stories/200710310439.html>, consulté le 12 décembre 2021.

⁷² Ibid.

Sources et bibliographiques

Sources

Sources orales

- Entretien du mercredi 30 novembre 2016 à Cocody avec Jean Konan Banny, ancien ministre de la défense, compagnon de route de Félix Houphouët-Boigny, Ministre résident à Yamoussoukrou lors de la mandature du président Henri Konan Bédié.
- Entretien du 10 octobre 2021 à Grand Zatri avec Félix Koffi Koffi 75 ans, planteur à Grand Zatri, département d'Issia, 75 ans
- Entretien du 15 octobre 2021 à Grand Zatri, avec Djê N'Guessan Eugène 67 ans, planteur à Grand Zatri,
- Entretien du 10 novembre 2021 à Tiébissou avec un responsable de direction « anonyme » exerçant dans le département de Bondoukou au moment de « l'Affaire des 18 milliards ».
- Entretien du 7 mai 2020 à Daloa avec Touré Lanciné 86 ans, responsable politique du Rassemblement des républicains puis du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix au niveau du Haut-Sassandra, Sénateur de Côte d'Ivoire.

Articles de la presse nationale

- *Fraternité Matin*, n° 9083, samedi 21 au dimanche 22 janvier 1995, p.11
- *Fraternité Matin*, n° 10 556 du 29 décembre 1999, p.6
- <https://news.abidjan.net/articles/641067/dossier-18-milliards-de-lunion-europeenne-pr-maurice-kakou-quikahue-informe-ceux-qui-ignorent-la-verite-sur-cette-affaire>. Publié le
- lundi 9 juillet 2018, consulté le 10 décembre 2021.
- <https://www.notrevoie.ci/story.asp?ID=5310>, consulté le 20 décembre 2021. consulté le 10 décembre 2021
- *L'Inter*, n° 503 du 27 décembre 1999, p.7
- *Le Jour*, n° 1469 du 30 décembre 1999, p.4
- *Le Libéral*, n° 500 du 29 décembre 1999, p.4
- *Notre Voie*, n° 492, du 29 décembre 1999, p.5
- *Le Patriote*, n° 140 du mardi 4 décembre 1999, p.4
- *Le Patriote*, n° 145 du 28 décembre 1999, p.6
- *Soir info*, n° 1614 du 28 novembre 1999, p.4
- *Soir Info*, n° 1615 du 29 décembre 1999, p.5

Articles de la presse internationale

- Archives de *Le Monde*, in https://www.lemonde.fr/archives/article/1999/12/17/l-ancien-premier-ministre-ivoirien-alassane-ouattara-estime-que-le-regime-du-president-konan-bedie-mene-le-pays-au-desastre_3598995_1819218.html, consulté le 20 octobre 2021
- *Continental, l'Afrique en marche*, n° 12, novembre-décembre 1999, p.11

- <https://fr.allafrica.com/stories/200710310439.html>, consulté le 12 décembre 2021.
- <https://www.liberation.fr/planete/1999/08/13/cote-d-ivoire-coup-de-balai-responsable-de-detournements-de-fonds-europeens-le-m>, consulté le 12 décembre 2021.
- *Jeune Afrique*, n° 3, « Côte d'Ivoire, 50 ans d'indépendance, d'Houphouët à Gbagbo, un demi-siècle d'ombres et de lumières », année inconnue, p.56
- *Jeune Afrique*, n° 1894-1895, du 23 avril au 6 mai 1997, p.20
- *Jeune Afrique*, n° 2014-2015, du 17 au 30 août 1999, p.20
- *Jeune Afrique*, n° 2020, du 28 septembre au 4 octobre 1999, p.22
- *Jeune Afrique*, numéro double n° 2023-2024 du 19 octobre au 1^{er} novembre 1999, p.20
- *Jeune Afrique*, n° 2066-2067 du 15 au 28 août 2000, p.35
- *Jeune Afrique économique*, n° 314, du 7 août au 3 septembre 2000, pp.43-44
- *Jeune Afrique économique*, hors-série, janvier 1996, p.36
- *Jeune Afrique hors-série* n° 2 de janvier 2000, p.45
- *Jeune Afrique intelligent*, n° 2081, du 26 novembre au 4 décembre 2000, p.60
- *Jeune Afrique*, n° 2023-2024, du 19 octobre au 1^{er} novembre 1999, p.20
- *Jeune Afrique* n° 2020 du 28 septembre au 4 octobre 1999, p.25
- *L'Express* du 06 avril 2000 - par Jérôme Dupuis, Jean-Marie Pontaut ; article repris par Louis Sévérin Anouma, le 21 avril 2017.
- *Le Monde*, n° 2070 du 12 au 18 septembre 2000, p.4
- *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 120- septembre 1999, pp.19-20

Interviews et discours

- BÉDIÉ Henri Konan, 2001, *Discours et message à la nation ivoirienne*, tome VI, Paris, Éditions Sodecom, p.473, tome 6
- Interview du président Henri Konan Bédié accordée à l'hebdomadaire *L'Autre Afrique*, 14-21 juillet 1998, In *Discours et message à la nation ivoirienne*, p.265, tome 5
- Interview accordée par Henri Konan Bédié au journal *Le Figaro Magazine*, Paris, novembre 1998, in *Discours et message à la nation ivoirienne*, p.464, tome 5
- Interview accordée au journal *Libération* le 12 octobre 1999, in *Discours et message à la nation ivoirienne*, pp.435-436, tome 6

Références bibliographiques

- ELLENBOGEN Alice, 2002, *La succession d'Houphouët-Boigny entre Tribalisme et Démocratie* Paris, L'Harmattan, 173 p. Cf p.96
- GADJI Dagbo Joseph, 2002, *L'affaire Kragbé Gnagbé : un autre regard 32 ans après*, Abidjan, NEI, 176 p. cf, p. 63-64
- KONATE Yacouba, 2002, « Le destin d'Alassane Ouattara », in *Côte d'Ivoire, l'année terrible : 1999-2000*, Paris Kathala, 360 p. Cf, p.272, p.267
- NANDJUI Pierre, 1995, *Houphouët-Boigny : l'homme de la France en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 221p. Cf p.212
- N'GUESSAN Kouamé, 2002, « Le coup d'Etat de décembre 1999 », in *Côte d'Ivoire, l'année terrible : 1999-2000*, Paris Kathala, 360 p. Cf, p.63
- PAPA (Le) Marc, 2002, « Chronologie politique de la Côte d'Ivoire » in *Côte d'Ivoire, l'année terrible : 1999-2000*, Paris Karthala, 360 p. Cf, p.22